

L'offre Gaz Ajust 2, 3 ou 4 ans

Fiche Descriptive

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

En souscrivant une offre à prix de marché de gaz naturel, en application de la loi Energie et Climat vous ne pouvez plus souscrire un contrat au tarif réglementé de gaz naturel. Mais vous pouvez de nouveau changer d'offre à prix de marché à tout moment et sans frais

Caractéristiques de l'offre et options incluses

Offre à prix de marché gaz naturel 2, 3 ou 4 ans avec un prix du kWh HTT fixe et ajustable à la baisse

- Services inclus :

> **Espace Client** : espace privé permettant au client de gérer son(ses) contrat(s)

> **Service Ma conso** : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie (ce service nécessite un espace client et devra être activé par le client)

Prix de l'offre

(article 4 des Conditions Générales de Vente – CGV)

- Prix du Gaz naturel fixe sur le kWh HTT sur une durée de 2, 3 ou 4 ans hors abonnement et ajustable à la baisse à chaque date anniversaire du contrat (prix hors évolution des impôts, taxes et contributions, de toute nature):

A chaque Date Anniversaire du Contrat, est calculé le pourcentage d'évolution entre deux dates du Prix Moyen du tarif réglementé de gaz naturel (1) selon la Plage de Consommation Prévisionnelle du Client.

(1) le pourcentage d'évolution du Prix Moyen du tarif réglementé (prix du kWh HTT et de l'abonnement HTT du tarif réglementé) est calculé sur la base d'une consommation annuelle de référence : 3 000 kWh pour les clients consommant jusqu'à 5 999 kWh, 15 000 kWh pour les clients consommant entre 6 000 et 29 999 kWh, 35 000 kWh pour les clients consommant plus de 30 000 kWh.

> Si le Prix Moyen HTT du tarif réglementé sur la Plage de Consommation Prévisionnelle du Client est stable ou augmente aux Dates Anniversaires, le Prix par kWh HTT n'évolue pas et reste fixe pendant l'année à venir.

> Si le Prix Moyen HTT du tarif réglementé sur la Plage de Consommation Prévisionnelle du Client baisse aux Dates Anniversaires, son pourcentage de baisse est appliqué au Prix par kWh HTT sur les dernières années, dans la limite de -5% du Prix par kWh HTT à la date de souscription pour une offre Ajust 2 ans, -7% pour une offre Ajust 3 ans et -8% pour une offre Ajust 4 ans.

- Abonnement du Gaz naturel HTT indexé sur la part fixe du tarif d'utilisation du réseau public de gaz naturel qui évolue une fois par an à la hausse ou à la baisse

> Pour accéder aux prix de l'offre Gaz Ajust 2,3 ou 4 ans, veuillez-vous référer aux grilles de prix de l'offre disponibles en pages 3 et 4

Durée du contrat

(articles 3.2 et 3.4 des CGV)

Durée : 2, 3 ou 4 ans (contrat à durée déterminée).

Renouvellement par tacite reconduction par période de même durée.

Date d'effet : mentionnée aux Conditions Particulières de Vente (CPV), elle est fixée avec le client.

Date d'échéance : elle est mentionnée aux CPV.

Facturation et modalités de paiement

(articles 5.1 et 6.1 à 6.3 des CGV)

Modalités d'établissement de la facture : En l'absence d'index fourni à Engie, ci-après le fournisseur, par le distributeur, le fournisseur estime l'index du compteur ou les consommations du client à partir notamment de l'historique de consommation s'il existe ou de toute information communiquée par le distributeur ou le client.

Périodicité de la facture : tous les 2 mois ou tous les 12 mois en cas de mensualisation des paiements.

Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements, le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique. Elle permet au client de lisser ses paiements sur une période de 11 mois en payant un montant identique chaque mois. Lors de la première mise en place de la mensualisation, le fournisseur et le client arrêtent d'un commun accord un échéancier avec les montants des mensualités à prélever à date fixe. Après 11 mois, un rapprochement sera fait entre l'estimation des consommations et les consommations réelles. Si les consommations s'avèrent plus importantes que prévues, le Client aura une 12ème mensualités à régler. Dans le cas contraire, le Fournisseur lui remboursera la différence.

Facturation et modalités de paiement

(articles 5.1 et 6.1 à 6.3 des CGV)

Support : papier ou électronique (pour en bénéficier le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique)

Modes de paiement : Prélèvement automatique, TIP SEPA, chèque, espèces ou carte bancaire par internet.

Incidents de paiement : A défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités égales:

> Si le retard de paiement est compris entre 1 et 19 jours, à la somme restant due multipliée par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie 1,5 fois la valeur journalière du taux de l'intérêt légal en vigueur.

> Si le retard de paiement est supérieur ou égal à 20 jours, à 5 % du montant de la somme restant due au 20ème jour de retard de paiement.

Conditions de révision des prix

(article 4.3 des CGV)

Les prix du gaz naturel sont révisés à chaque échéance du contrat. Le client est informé, au plus tard 30 jours avant cette échéance du nouveau prix qui lui sera appliqué à compter de la date de renouvellement de son contrat. En cas de refus de ses nouveaux prix, le client dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier lui indiquant ces nouveaux prix pour résilier le contrat sans pénalité.

Conditions de résiliation à l'initiative du client

(article 11 des CGV)

La résiliation du contrat s'effectue par courrier. Le client peut également résilier par téléphone ou par internet.

En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.

Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

Aucun frais de résiliation.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur

(Article 6.5 des CGV)

Dans le respect de la réglementation, en l'absence de paiement, le fournisseur peut, après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues dans un délai de 15 jours restée infructueuse, demander au distributeur la suspension de la fourniture de gaz et d'électricité pour le(s) PDL du client. A défaut d'accord dans ce délai, le fournisseur peut, 20 jours après en avoir avisé le client par courrier, interrompre la fourniture. Il est entendu, qu'en pareil cas, le client ne peut revendiquer le remboursement d'aucun dommage quel qu'il soit ni aucune réduction de quelque nature que ce soit.

Les frais d'interruption et de rétablissement sont à la charge du client. En l'absence de paiement, le fournisseur peut résilier le contrat avant sa date d'échéance.

Service clients et réclamations

Service Clients ENGIE
TSA 87 494 - 76934 ROUEN Cedex 09
N° service clients : 09 69 39 04 60 (appel non surtaxé)
<http://particuliers.engie.fr>

Conditions générales de vente de Gaz V14012021OM.DOM

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises : TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur le prix du MWh), CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel). Les clients démunis, sous condition de ressources, peuvent payer une part de leur consommation de gaz naturel avec le chèque énergie s'ils en sont bénéficiaires.

Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture de gaz.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} juillet 2021

Les prix de l'offre applicables pendant le mois calendaire en cours sont mis à jour sur la présente fiche au 1^{er} jour ouvré du mois. Avant cette mise à jour, les prix applicables sont disponibles auprès du Service Clients.

Gaz Ajust 2 ans

Plage de consommation prévisionnelle		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
Abonnement en EUR / an		84,91	100,31	198,63	245,48	198,63	245,48
Consommation EUR / kWh	Groupe A	0,07135	0,09574	0,04692	0,06642	0,04695	0,06646
	Groupe B			0,04750	0,06712	0,04753	0,06715
	Groupe C			0,04913	0,06907	0,04917	0,06912
	Groupe D			0,05122	0,07158	0,05125	0,07162
	Groupe E			0,05298	0,07369	0,05301	0,07373
	Groupe F			0,05548	0,07669	0,05552	0,07674
	Groupe G			0,05645	0,07786	0,05649	0,07790
	Groupe H			0,05645	0,07786	0,05649	0,07790

Gaz Ajust 3 ans

Plage de consommation prévisionnelle		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
Abonnement en EUR / an		96,00	112,01	202,68	249,75	202,68	249,75
Consommation EUR / kWh	Groupe A	0,06835	0,09214	0,04971	0,06977	0,04889	0,06878
	Groupe B			0,05028	0,07045	0,04947	0,06948
	Groupe C			0,05192	0,07242	0,05110	0,07144
	Groupe D			0,05401	0,07493	0,05319	0,07394
	Groupe E			0,05577	0,07704	0,05495	0,07606
	Groupe F			0,05827	0,08004	0,05745	0,07906
	Groupe G			0,05924	0,08120	0,05842	0,08022
	Groupe H			0,05924	0,08120	0,05842	0,08022

Groupe de communes A à H : les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage.

Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante :

<https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html>

Vous pouvez directement souscrire en ligne à l'offre 3 ans.

Pour bénéficier des autres durées de prix, merci de contacter le service client : 09 69 39 83 88.

Grille tarifaire en vigueur au 1^{er} juillet 2021

Les prix de l'offre applicables pendant le mois calendaire en cours sont mis à jour sur la présente fiche au 1^{er} jour ouvré du mois. Avant cette mise à jour, les prix applicables sont disponibles auprès du Service Clients.



Gaz Ajust 4 ans

Plage de consommation prévisionnelle		Plage 0 - 6000 kWh		Plage 6000- 30000 kWh		Plage 30000 - 300000 kWh	
		HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
Abonnement en EUR / an		96,00	112,01	202,68	249,75	202,68	249,75
Consommation EUR / kWh	Groupe A	0,06794	0,09164	0,04904	0,06896	0,05154	0,07196
	Groupe B			0,04962	0,06966	0,05212	0,07266
	Groupe C			0,05126	0,07163	0,05375	0,07462
	Groupe D			0,05334	0,07412	0,05584	0,07712
	Groupe E			0,05511	0,07625	0,05760	0,07924
	Groupe F			0,05761	0,07925	0,06010	0,08224
	Groupe G			0,05858	0,08041	0,06107	0,08340
	Groupe H			0,05858	0,08041	0,06107	0,08340

Groupe de communes A à H : les groupes de prix sont définis par ENGIE en fonction des coûts de transport, de distribution et de stockage.

Pour connaître le groupe tarifaire correspondant à votre lieu de consommation, nous vous invitons à effectuer une estimation tarifaire sur la page suivante :

<https://particuliers.engie.fr/gaz-naturel/contrat-gaz-naturel/contrat-gaz-ajust.html>

Vous pouvez directement souscrire en ligne à l'offre 3 ans.

Pour bénéficier des autres durées de prix, merci de contacter le service client :09 69 39 04 60